



Place de la psychothérapie dans la société d'aujourd'hui

Colloque national de la ffdp Paris, palais du Luxembourg, le 19 octobre 1997

Serge Ginger

DANS **JOURNAL FRANÇAIS DE PSYCHIATRIE** 2004/1 n^o21 , PAGES 14 À 16
ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 1260-5999

ISBN 2-7492-0338-4

DOI 10.3917/jfp.021.0014

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-journal-francais-de-psychiatrie-2004-1-page-14?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour érès.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Place de la psychothérapie dans la société d'aujourd'hui

Colloque national de la FFdP
Paris, palais du Luxembourg,
le 19 octobre 1997

Serge Ginger *

Voici un aperçu du « menu » que je vous propose ce matin... en vingt minutes : un « fast-food » en sept plats – que je voudrais cependant digeste !

Je vais, tout d'abord, dresser un tableau sommaire de la situation actuelle, notamment en France.

Je dirai quelques mots de la Fédération française et de l'Association européenne de psychothérapie, constituées autour de la Déclaration de Strasbourg.

J'évoquerai la mise en place du Certificat européen et d'un registre national et international de psychothérapeutes homologués.

Je parlerai de la situation européenne ainsi que de notre désir de ne pas solliciter de remboursement de la Sécurité sociale.

Je préciserai rapidement quelques termes, parfois encore confondus : psychologue, psychiatre, psychanalyste, psychothérapeute.

Puis, nous chercherons pourquoi ces dernières années ont vu un essor considérable de cette nouvelle profession, en lien avec la crise de civilisation que nous traversons.

Enfin, nous terminerons nos réflexions par un rapide flash-back sur le Congrès mondial de

psychothérapie et sur les espoirs à court terme caressés par notre Fédération.

La Fédération française de psychothérapie (FFdP), créée en 1995, rassemble aujourd'hui une cinquantaine d'organismes (associations nationales, sociétés scientifiques, instituts de formation, syndicats professionnels) concernés par *tous les courants de psychothérapie* (psychothérapies humanistes-existentielles, émotionnelles, psychocorporelles, psychanalytiques, cognitives et comportementales).

On estime à environ dix mille le nombre de psychothérapeutes praticiens en exercice en France.

La FFdP représente en France l'*Association européenne de psychothérapie* (EAP). Laquelle regroupe cent soixante organisations professionnelles de *vingt-neuf pays d'Europe* – de l'Ouest et de l'Est – et environ *soixante-dix mille psychothérapeutes* en exercice, fédérés autour de la *Déclaration de Strasbourg* (signée en 1990), base commune stipulant que la psychothérapie est une *profession libre et autonome*, impliquant une formation *spécifique* de niveau élevé, et garantissant la diversité des méthodes.

Après plusieurs années de délicates négociations internationales, l'EAP vient d'instituer un *Certificat européen de psychothérapie* (CEP), visant à garantir la compétence professionnelle des psychothérapeutes et à faciliter leur mobilité au sein de l'Union européenne. Ce diplôme implique 3 200 heures de formation *en sept années*. Il a été approuvé à une très large majorité par les représentants de tous les pays d'Europe, à Rome le 29 juin 1997 (176 voix pour, 8 voix contre, et 12 abstentions).

Ce CEP confirmera la *spécificité* de cette profession nouvelle de *psychothérapeute* – déjà

bien implantée et officiellement reconnue dans plusieurs États, tels que l'Autriche ou le Royaume-Uni, mais encore mal définie dans plusieurs autres, tels que la France, ou divers pays de l'Europe de l'Est.

En Autriche, après la mise en place d'un *diplôme d'État de psychothérapeute* (créé en 1990 – et indépendant de celui de psychologue), a été créé un secrétariat d'État à la psychothérapie, qui veille à la protection légale du titre et de l'exercice professionnel. Le *Conseil supérieur de la psychothérapie*, présidé par le chancelier fédéral, comprend des représentants de plusieurs ministères, des universités, des instituts privés de formation, de plusieurs professions voisines (médecins, psychologues, etc.), ainsi que de la Sécurité sociale.

Précisons au passage, à ce sujet, que la FFdP *ne souhaite pas* le remboursement des actes de psychothérapie par la Sécurité sociale pour quatre raisons principales – cela sous réserve que soient mis en place, bien entendu, des services publics de consultations pour les personnes en difficulté économique. En effet :

- nous craignons la limitation arbitraire de la durée des thérapies et de leurs indications ;
- nous désirons éviter la désresponsabilisation des patients ou clients ;
- nous tenons à pouvoir moduler les tarifs en fonction des revenus ;
- enfin, un tel remboursement connoterait un acte *médical*, alors que la psychothérapie implique une approche *globale* de la *personnalité dans son environnement*.

Ainsi par exemple, un chômeur dépressif – voire suicidaire – relève-t-il en priorité d'un traitement aux antidépresseurs ? On peut même

* Psychologue clinicien, psychothérapeute didacticien. Fondateur de l'EPG (École parisienne de Gestalt). Président de la FORGE (Fédération internationale des organismes de formation à la Gestalt). Auteur de *La Gestalt, une thérapie du contact*, Paris, Hommes et Groupes édit., 1987, 5^e édition, 1994 ; *La Gestalt : l'art du contact*, Bruxelles, Marabout poche, 1995, 3^e édition 1997.

craindre qu'un tel traitement limite son estime de soi, et nuise à sa présentation pour une embauche éventuelle !

Dans un tout autre domaine, un homme se plaignant d'impuissance avec son épouse, mais qui ne présente aucune difficulté d'érection avec sa petite amie, relève de toute évidence d'une psychothérapie (en l'occurrence une sexothérapie) et non de la sexologie médicale...

*

Le CEP permettra prochainement aux psychothérapeutes agréés de figurer sur un registre national et européen de référence, qui sera accessible (sur supports électroniques et traditionnels) aux clients potentiels – lesquels seront enfin à l'abri des charlatans (qui ne connaissent rien) et des « gourous » (qui prétendent tout connaître), deux confréries dangereuses qui prolifèrent et exploitent le public, mal informé et désarmé dans le *no man's land* juridique actuel.

Le grand public français reste, en effet, mal informé, et différencie à peine les quatre principales professions « psy » : psychologues, psychiatres, psychanalystes et psychothérapeutes. Comme chacun le sait dans cette salle :

• **Les psychologues** sont formés actuellement en cinq années d'études universitaires, essentiellement théoriques ; ils sont préparés notamment à la recherche, à l'évaluation et à la coordination d'équipes médico-sociales ou psychopédagogiques. Ils ne bénéficient généralement pas de formation méthodologique, pratique ou clinique en psychothérapie, tout au moins au sein de l'université. À l'heure actuelle, en effet, les études de psychologie clinique ou le diplôme de psychopathologie ne préparent pas à la pratique de la psychothérapie.

L'Association nationale des organisations de psychologues (l'ANOP) vient d'ailleurs de proposer une formation complémentaire de cinq années pour les psychologues désirant se spécialiser en psychothérapie (deux ans de pratique professionnelle supervisée, suivis de trois ans de formation spécifique à une ou plusieurs méthodes de psychothérapie).

• **Les psychiatres** sont des médecins (comme le souligne leur nom même, qui vient de *iatros*, médecin... ce que semblent ignorer les textes officiels qui abondent en pléonasmes, les dénommant « médecins psychiatres » !). La France se trouve être aujourd'hui le seul pays d'Europe où les psychiatres ne reçoivent aucune formation en psychothérapie : cette matière ne figure toujours pas au programme des études universitaires. De ce fait, les psychiatres ne sont pas autorisés par le Conseil de l'Ordre à faire figurer sur leur plaque ou leurs ordonnances la mention « psychothérapeute ». Ceux d'entre eux qui sont formés à cette profession ont suivi, à leur propre initiative et à leurs frais, une psychothérapie personnelle, puis une formation spécifique dispensée dans un institut privé. Malheureusement, un certain nombre de psychiatres s'autorisent d'eux-mêmes à exercer la psychothérapie, sans aucune formation préalable.

Rappelons au passage que les tribunaux administratifs ont statué à plusieurs reprises sur le fait que la psychothérapie ne constituait, en aucune manière, un « exercice illégal de la médecine ».

D'ailleurs, « thérapie » ne veut pas dire « médecine » : les premiers « thérapeutes » grecs

étaient des serviteurs, chargés d'entretenir les statues des dieux, *médiateurs* symboliques entre les dieux et les hommes, entre les cieux et la Terre, c'est-à-dire entre l'esprit et la matière, le psychique et le physique. Plus tard, au tout début de l'ère chrétienne, est apparu l'ordre des Thérapeutes, moines juifs d'Alexandrie, chargés de l'exégèse des textes sacrés, *médiateurs* eux aussi entre Dieu et les hommes, chargés du « soin des âmes¹ ». Ce n'est que progressivement que la thérapie a été « confisquée » par les médecins... au point qu'à l'heure actuelle, ils en revendiqueraient volontiers l'exclusivité !

• **Les psychanalystes**, quant à eux, sont des personnes ayant suivi d'abord une longue psychanalyse personnelle, complétée par une formation didactique et un contrôle (supervision clinique de l'analyse de plusieurs patients) dans un institut privé de psychanalyse, ou auprès d'un didacticien isolé. Certains sont médecins ou psychologues, mais beaucoup n'ont pas de formation préalable dans les sciences humaines.

• **Les psychothérapeutes**, conformément aux normes européennes actuelles², auront suivi une formation de sept ans au minimum (trois ans d'études dans les sciences humaines, puis quatre années spécifiques dans une méthode de psychothérapie, reconnue dans plusieurs pays et scientifiquement validée). Cette formation comprend obligatoirement quatre parties intégrées :
– une psychothérapie personnelle (leur permettant de mieux se connaître et de contrôler leur implication personnelle dans leurs interventions) ;
– une formation théorique et méthodologique dans une méthode internationalement reconnue, ainsi qu'une formation en psychopathologie ;
– une pratique clinique auprès de « clients » présentant des difficultés psychosociales ;
– enfin, une supervision prolongée (leur permettant de repérer leurs « points aveugles », de contrôler leur « contre-transfert », et d'adapter la théorie à la pratique quotidienne).

Selon la loi, les psychothérapeutes n'élaborent pas, à proprement parler, un diagnostic suivi d'un traitement – au sens médical de ces termes ; ils font le point global de la situation et entreprennent des entretiens, selon des modalités et une stratégie d'intervention spécifiques à chaque cas, et cohérentes avec leur méthode de référence. Chaque fois que nécessaire, ils adressent leur client à un médecin,

Fédération Française de Psychothérapie *ANNÉE 18*
Membre de l'Association Européenne de Psychothérapie

SFDP
Siège social : 2 bis, rue Scheffer - 75116 Paris - France
Tél. : (33) 01 - 44 05 95 50 Fax : (33) 01 - 47 04 36 86

COLLOQUE NATIONAL FFdP
PARIS, Palais du Luxembourg, le 19.10.97

Place de la psychothérapie
dans la société d'aujourd'hui

par Serge Ginger, secrétaire général de la FFdP¹

Voici un aperçu du "menu" que je vous propose ce matin... en vingt minutes : un "fast food" en sept plats – que je voudrais cependant digeste !

- je vais, tout d'abord, dresser un tableau sommaire de la situation actuelle, notamment en France ;
- je dirai quelques mots de la Fédération française et de l'Association européenne de Psychothérapie, constituées autour de la Déclaration de Strasbourg ;
- j'évoquerai la mise en place du Certificat européen et d'un Registre national et international de psychothérapeutes homologués ;
- je parlerai de la situation européenne ainsi que de notre désir de ne pas solliciter de remboursement de la Sécurité Sociale ;
- je préciserai rapidement quelques termes, parfois encore confondus : psychologue, psychiatre, psychanalyste, psychothérapeute ;
- puis, nous chercherons pourquoi ces dernières années ont vu un essor considérable de cette nouvelle profession, en lien avec la crise de civilisation que nous traversons ;
- enfin, nous terminerons nos réflexions par un rapide flash-back sur le Congrès mondial de psychothérapie et sur les espoirs à court terme, caressés par notre Fédération.

¹ Serge GINGER, psychologue clinicien, psychothérapeute didacticien. Fondateur de l'EPPG (École Parisienne de Gestalt), Président de la FORGE (Fédération internationale des Organismes de Formation à la Gestalt). Auteur de : *La Gestalt, une thérapie du contact* (Hommes et Groupes édit., Paris, 1987 ; 5^e édition 1994) *La Gestalt : l'art du contact* (Marabout poche, Bruxelles, 1995 ; 3^e édition : 1997)

1. Cf. notamment J.-Y. Leloup, *Prendre soin de l'être, Philon et les thérapeutes d'Alexandrie* (Albin Michel, Paris, 1995).
2. Les praticiens actuels expérimentés pourront être homologués, en vertu de la « clause du grand-père », après examen et agrément d'une Commission de pairs et homologation par l'EAP.
3. Voir aussi *Profession psychothérapeute*, ouvrage collectif publié sous l'égide du Syndicat national des praticiens en psychothérapie (SNPPsy), sous la direction d'Yves Lefebvre (Buchet/Chastel, Paris, 1996).

en vue d'un diagnostic ou d'un traitement chimiothérapeutique éventuel.

Les psychothérapeutes peuvent intervenir en relation individuelle ou en situation de groupe, de même qu'au sein d'institutions médico-sociales (dispensaires, hôpitaux, cliniques, écoles spécialisées).

Ils s'engagent à respecter scrupuleusement un code de déontologie exigeant³.

Une étude de l'AFNOR est en cours, en liaison avec les organisations européennes similaires, pour préciser les normes de formation et d'exercice de la profession, conformes aux exigences techniques et à la protection du consommateur.

Ces normes devront tenir compte des spécificités nationales et de « l'exception française » : ainsi par exemple, l'âge moyen d'entrée en formation de psychothérapeute est, aujourd'hui en France, d'environ 40 ans, impliquant une maturité personnelle, ainsi que, la plupart du temps, une formation préalable dans un métier voisin, avec pratique sur le terrain.

*

Après ce rappel, destiné surtout au public profane, je voudrais évoquer rapidement quelques-unes des raisons qui ont motivé, depuis quelques années, le développement spectaculaire du métier de psychothérapeute dans la plupart des

sociétés occidentales (et depuis peu, orientales). Aux besoins traditionnels d'aide psychologique aux personnes malades, éprouvées, endeuillées ou solitaires, se sont ajoutés brutalement les nombreux problèmes liés à la crise majeure de la société « post-industrielle » ou « post-moderne » :

– crise *économique* et mutation *technologique*, avec son contexte de mondialisation, de migrations de populations, de chômage et d'exclusion, de pauvreté et de solitude..., mais aussi, le besoin d'accompagnement des *managers*, stressés par la concurrence et l'évolution accélérée du changement et des techniques (d'où formation continue, *counseling*, *coaching*, techniques de communication et de gestion du stress...); aux États-Unis, on ne confie plus le management d'une grande entreprise à un homme qui ne dispose pas d'un soutien psychologique (*coaching*);

– crise *sociologique* et évolution rapide des mœurs, avec son contexte de voyages, de chocs transculturels, de racisme, de crise identitaire (politique, sociale, sexuelle), avec ses cités et ses « banlieues », avec ses conflits de générations (désarroi de la jeunesse, perte des repères traditionnels familiaux et religieux, multiplication des personnes âgées...);

– crise *informationnelle*, avec l'irruption permanente des médias dans notre vie intime : télévision, *internet*, etc., et leur lot quotidien de catastrophes écologiques, de pollution physique et mentale, de scandales politiques et financiers, d'affaires de mœurs, ébranlant l'insaisissable sérénité de chacun;

– crise *politique*, avec la lente et délicate construction de l'Europe, les conflits idéologiques et culturels, les personnes déplacées ou réfugiées, l'insécurité, la violence, les attentats, les génocides...

Tout ce contexte explique le rôle croissant de la psychothérapie dans la société contemporaine, dans l'accompagnement du changement et l'ouverture à des perspectives nouvelles. L'angoisse est le corollaire du progrès, selon la loi universelle de *l'hypertélie*. La technologie produit des scories, non seulement des déchets visibles, mais aussi des dommages psychologiques et sociaux. Ainsi, par exemple, la multiplication des *répondeurs* téléphoniques a pour effet pervers la *non-réponse* aux appels, par « filtrage » des communications. De même, le progrès médical et le développement des soins *physiques* ne peuvent suffire à assurer l'équilibre de l'homme : une approche *globale* s'impose aujourd'hui, intégrant les problèmes psychologiques personnels – anciens et actuels –, l'adaptation sociale à un environnement changeant et souvent stressant, et le questionnement sur le sens même de l'existence.

Les Français souffrent autant que leurs voisins ! Mais voilà : dans certains pays, on consulte « son » psychologue comme on consulte « son » dentiste – non seulement en cas de douleur morale insupportable, mais aussi à titre *préventif*. Chez nous, on préfère confier son sort à la « pilule du bonheur », remède discret – mais coûteux et ne modifiant guère le fond du problème !

Le *rapport Zarifian*, présenté récemment au Premier Ministre, confirme que les Français sont les *champions du monde* de consommation de médicaments « psychotropes » (tranquillisants, antidépresseurs et stimulants psychiques) –, ce qui contribue à grever notre si

« célèbre » budget de la Sécurité sociale ! Les chiffres sont éloquentes : lorsque les Français consomment 100 unités de médicaments psychotropes, les Italiens n'en consomment que 40, les Allemands 28, et les Britanniques 26 ! Les prescriptions sont faites à 83 % par des médecins *généralistes* (et même à 91,5 % en ce qui concerne la grande famille des benzodiazépines : *Temesta*, etc.), et cela au bout de... quatre minutes de consultation en moyenne !

Après quoi, ces médicaments créent une dépendance et la durée *moyenne* des traitements est ensuite de... huit ans⁴ !

Pourquoi ce recours massif à la chimiothérapie ? En fait, la psychothérapie n'est guère connue ni reconnue chez nous : elle n'est d'ailleurs toujours pas protégée par la loi et le grand public entoure souvent d'un halo de mystère et de souffre psychiatres, psychologues, psychanalystes et psychothérapeutes...

Pas étonnant donc que le *premier Congrès mondial de psychothérapie*, qui s'était déroulé à Vienne (Autriche) en juillet 1996, soit passé totalement inaperçu chez nous. Un événement pourtant que ce rassemblement, dans la ville-symbole de Freud, de 4 000 *spécialistes, originaires de 92 pays* de tous les continents, incluant non seulement les pays occidentaux, mais aussi les pays de l'Est, l'Amérique latine, l'Australie, le Japon, l'Inde et la Chine, et même plusieurs pays d'Afrique noire.

Un événement significatif de notre époque de synthèse : pour la première fois, en effet, des professionnels de toutes origines ethniques et culturelles, mais aussi de toutes orientations méthodologiques, ont pu dialoguer longuement et confronter scientifiquement leurs positions. Ainsi, se côtoyaient de nombreux *psychanalystes* de divers courants (freudiens, jungiens, lacaniens, « néo-psychanalystes » américains) avec des *comportementalistes* cognitivistes et des psychothérapeutes « *humanistes* », adeptes des thérapies existentielles (telle la Gestalt-thérapie) – qui abordent l'homme sous l'ensemble de ses dimensions : physique, émotionnelle, rationnelle, sociale et spirituelle.

Un événement philosophique, politique et religieux aussi, puisque se sont succédé à la même tribune officielle : le cardinal König, représentant le Vatican ; Eugène Drewermann, surnommé « le nouveau Luther » (qui condamne sévèrement le pape pour ses positions rétrogrades concernant la sexualité) ;

« La science
va introduire de tels
bouleversements
qu'il va falloir
qu'à tous
ces bouleversements,
ils donnent
du sens...
On va nous secréter
du sens,
en veux-tu en voilà
et ça nourrira non
seulement la vraie
religion mais aussi
un tas de fausses... »
(Lacan, 1974)

Sophie Freud, psychothérapeute et petite-fille de Sigmund ; le ministre autrichien de la Santé en personne, ainsi que le maire de Vienne – qui ont assuré de leur ferme soutien cette profession nouvelle de *psychothérapeute*, légalement reconnue et protégée en Autriche depuis plusieurs années, intégrée dans les services publics et privés de prévention médico-sociale, permettant ainsi de sérieuses économies budgétaires. Au total, plus de mille six cents conférences, communications de recherche et ateliers se sont déroulés durant cinq journées bien remplies. L'événement a été couvert par deux cent trente journalistes du monde entier et par cinq chaînes de télévision, en direct pendant l'ensemble du congrès.

Cette année 1997-1998 sera cruciale pour nous : en effet, c'est la *France qui préside pour un an* l'Association européenne de psychothérapie, sous la présidence du Dr Michel Meignant, ici présent, et c'est elle qui organise donc le prochain congrès, à Paris, en juin 1998, sur le thème *Dimension sociale et politique de la psychothérapie*.

Ce sera aussi l'année de mise en place concrète du *Certificat européen* et des *registres nationaux* et internationaux de psychothérapeutes agréés.

Nul doute que ces événements seront l'occasion d'une large *concertation* triangulaire entre les pouvoirs publics, les diverses professions concernées et le public utilisateur des services.

Cette année sera donc, en France, *l'année de naissance officielle de cette profession*, au cœur des préoccupations du monde contemporain. ■

4. Édouard Zarifian, *Le prix du bien-être : psychotropes et société*, Paris, Odile Jacob, 1996.